

Trois cent soixante-dix-neuvième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 27 novembre 2013, à 20 h.

### **PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAN-SUD	M. Georges St-Louis
WOTTON	Mme Katy St-Cyr
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargé de projets et géomatique	M. Gabriel Landry
Agent développement des loisirs	M. Steve Pelletier

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

### **2013-11-8616**

### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en ajoutant le point 19.2 Gestrans - État de la situation actuelle et définition de la demande en transport collectif et adapté:

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2013
4. INVITÉS
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
  - 6.1 Calendrier des activités – novembre et décembre 2013
  - 6.2 Calendrier des activités 2014 et heure des séances
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 Loisirs
    - 7.1.1 Plateforme WEB Bouger en Estrie
    - 7.1.2 Bilan Bon Départ, session automne-hiver 2013-2014
    - 7.1.3 Bilan Les Jeunes espoirs du hockey Hyundai, automne 2013
  - 7.2 Vita Sources
    - 7.2.1 Vita Sources – États des revenus et dépenses au 30 septembre 2013
    - 7.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2013
    - 7.2.3 Vita Sources – État comparatif au 30 septembre 2013
    - 7.2.4 Présentation du Planificateur familial Vita Sources
    - 7.2.5 Bilan Expo Fête famille
  - 7.3 Avenir d'enfants
    - 7.3.1 Avenir d'enfants – États des revenus et dépenses au 30 septembre 2013
    - 7.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2013
    - 7.3.3 Avenir d'enfants – État comparatif au 30 septembre 2013
    - 7.3.4 Candidature Prix Ruralia-Desjardins

- 7.4 Piste cyclable
  - 7.4.1 Corridors Verts – Plan d'action 2014
  - 7.4.2 Demande de subvention 2013-2014, Programme Véloce II volet 4 entretien de la Route verte, MRC des Sources
- 7.5 Culture
- 8. CORRESPONDANCE
  - 8.1 Demande d'appui
    - 8.1.1 MRC Marguerite D'Youville – Demande du Canadien National, transmission de l'information relative à la circulation de la marchandise sur les voies ferrées
    - 8.1.2 Le Pèlerin de Saint-Adrien
  - 8.2 À titre de renseignement
    - 8.2.1 MAMROT, Dissolution de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles (RIÉMR)
    - 8.2.2 Assemblée nationale, Lettre remerciement à Steve Pelletier pour participation à la consultation régionale de l'Estrie sur le Livre vert
    - 8.2.3 Évimbéc
    - 8.2.4 Municipalité de Saint-Camille – Fin de contrat, inspecteur
- 9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
  - 9.1 Ruralité
  - 9.2 Développement social
  - 9.3 Développement local
  - 9.4 Parc régional du mont Ham
    - 9.4.1 Plan provisoire d'aménagement et de gestion pour le Parc régional du Mont-Ham – Ajustements à apporter au document
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 Schéma d'aménagement
  - 10.2 Dossier aménagement
  - 10.3 Gestion réseau routier
    - 10.3.1 Adjudication - Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRRM)
    - 10.3.2 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - 10.4 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
    - 10.4.1 Conformité des demandes d'aide à l'habitat de la SHQ
    - 10.4.2 Demande à la SHQ – Reprise du programme Réparation d'urgence par Rénovillage
- 11. POSTE DE POLICE
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - 12.1 Schéma incendie – Entraides automatiques, échéancier de la mise en place
  - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
    - 12.2.1 Règlements harmonisés, remise aux municipalités pour adoption
- 13. ENVIRONNEMENT
  - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
    - 13.1.1 LES – États des revenus et dépenses au 31 octobre 2013
    - 13.1.2 LES – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 octobre 2013
    - 13.1.3 LES – Budget 2014
    - 13.1.4 Lettre remerciements CJE-collaboration
  - 13.2 Lieu d'enfouissement technique (LET)
  - 13.3 Eau
    - 13.3.1 RIRPTL – Budget 2014
  - 13.4 Récupération
    - 13.4.1 Compensation rétroactive, ARPE Québec
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
  - 15.1 MRC – États des revenus et dépenses au 31 octobre 2013
  - 15.2 MRC – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2013
- 16. MRC RESSOURCES HUMAINES
- 17. MRC ADMINISTRATION
  - 17.1 Adoption du budget 2014 de la MRC des Sources :
    - 17.1.1 Budget 2014 – Appropriation de surplus
    - 17.1.2 Partie I
    - 17.1.3 Partie II
    - 17.1.4 Partie III
  - 17.2 Avis de motion–Projet de règlement 204-2013, Quotes-parts (partie I)

- 17.3 Avis de motion–Projet de règlement 205-2013, Quotes-parts (partie II)
- 17.4 Avis de motion–Projet de règlement 206-2013, Quotes-parts (partie III)
- 17.5 FQM, cotisations annuelles
- 17.6 Cotisation annuelle de la Table des MRC de l'Estrie
- 17.7 Contrat d'entretien et de soutien des applications Première ligne
- 17.8 Nomination des représentants conseil d'administration du CLD
- 17.9 Nomination d'un représentant comité d'investissement du CLD
- 17.10 Nomination d'un représentant conseil d'administration CRÉ de l'Estrie
- 17.11 Nomination d'un représentant conseil d'administration Régie de récupération de l'Estrie
- 18. MRC IMMEUBLE
  - 18.1 Contrat gré à gré entrepreneurs, localisation temporaire Service Canada
  - 18.2 Cahier de charge et appel d'offre publique, travaux agrandissement Service Canada
- 19. TRANSPORT COLLECTIF
  - 19.1 Transport collectif – Budget 2014
  - 19.2 Gestrans - État de la situation actuelle et définition de la demande en transport collectif et adapté
- 20. VARIA
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

#### **2013-11-8617**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2013**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2013, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2013 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

#### **INVITÉ**

Aucun invité.

#### **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

#### **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

#### **Calendrier des rencontres – novembre et décembre 2013**

Le calendrier des rencontres pour les mois de novembre et décembre 2013 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

#### **2013-11-8618**

#### **CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2014 ET HEURE DES SÉANCES**

CONSIDÉRANT le calendrier remis aux élus contenant les dates des ateliers de travail et des séances de la MRC pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que les élus ont exprimé le désir de débiter les séances plus tôt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le conseil accepte le calendrier des ateliers de travail et des séances de la MRC des Sources pour l'année 2014 et que les séances débutent à 19 h 30 à compter de janvier 2014.

Adoptée.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **LOISIRS**

#### **PLATEFORME WEB BOUGER EN ESTRIE**

L'agent de développement aux loisirs, M. Steve Pelletier, informe les membres du conseil sur la plateforme web *Bouger en Estrie*. Depuis déjà quelque mois, l'ensemble des agents loisirs et les regroupements de partenaires de Québec en forme en Estrie travaillent sur la nouvelle plateforme web *Bouger en Estrie*. Cette plateforme web est une initiative de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Estrie avec le soutien du projet de mobilisation régionale *Bien manger, bien bouger*. Cette plateforme permettra aux gens de l'Estrie et du Québec, incluant les citoyens de la MRC des Sources, de connaître l'ensemble des activités sportives sur tout le territoire de l'Estrie et notre MRC. Nous sommes présentement dans la validation des données avant de pouvoir procéder au lancement officiel dans notre MRC. Étant donné que toutes les MRC ne seront pas prêtes en même temps, chacun des territoires pourra procéder au lancement lorsque la validation des données sera complétée. Pour la MRC des Sources, le lancement pourrait se faire d'ici la fin février 2014.

#### **BILAN BON DÉPART, SESSION AUTOMNE-HIVER 2013-2014**

L'agent de développement aux loisirs, M. Steve Pelletier, dresse un bilan du programme Bon départ et présente les activités de la session automne 2013 et hiver 2014. Le programme Bon départ est rendu possible grâce à la Fondation Canadian Tire. Ce programme permet aux enfants de familles défavorisées de pratiquer une activité sportive. Cette année le programme Bon départ a remis à la MRC des Sources un montant de 5 200 \$ qui a été bonifié de 500 \$ pour la session automne 2013 et hiver 2014. Pour la session automne 2013 et hiver 2014, nous avons soutenu 21 enfants dans 15 familles. La prochaine enveloppe sera annoncée vers la mi-janvier 2014.

#### **BILAN LES JEUNES ESPOIRS DU HOCKEY HYUNDAI, AUTOMNE 2013**

L'agent de développement aux loisirs, M. Steve Pelletier, présente un bilan du programme des Jeunes Espoirs du Hockey Hyundai. Ce programme vient en aide à plus de 1 000 enfants défavorisés en leur permettant d'entrer dans le jeu et en leur offrant le soutien financier nécessaire aux frais d'inscription et à l'achat d'équipement. Le programme fonctionne en partenariat avec Sport JeunesseMD, organisme national à but non lucratif, qui soutient financièrement les enfants de 15 ans et moins pour les frais d'inscription et l'achat d'équipement de sports organisés. Le programme Jeunes Espoir remet les sommes au Conseil sport loisirs de l'Estrie. L'enveloppe est répartie selon le nombre d'hockeyeurs par territoire et le niveau de défavorisation des territoires. Cette année, la MRC des Sources a reçu un montant de 1 200 \$ pour aider ces futures vedettes du hockey.

**VITA SOURCES****2013-11-8619****VITA SOURCES****ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 septembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 septembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2013-11-8620****VITA SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400008 à 201400011 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 3 832,13 \$.

Adoptée.

**VITA SOURCES****ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, dépose l'état comparatif au 30 septembre 2013 de Vita Sources.

**PRÉSENTATION DU PLANIFICATEUR FAMILIAL VITA SOURCES**

L'agent de développement aux loisirs, M. Steve Pelletier, informe les membres du conseil qu'en octobre dernier, le regroupement Vita Sources a remis à plusieurs familles de la MRC des Sources, son premier planificateur familial. Le regroupement espère que cet outil deviendra un incontournable pour annoncer les activités en lien avec les saines habitudes de vie sur le territoire de la MRC. Ce planificateur contient des recettes à faire en famille et des activités pour aider au développement moteur des enfants. De plus, il présente plusieurs infrastructures de loisirs qui existent sur notre territoire. M. Pelletier remet aux membres du conseil des exemplaires du mini planificateur familial.

**BILAN EXPO FÊTE FAMILLE**

L'agent de développement aux loisirs, M. Steve Pelletier, présente un bilan de l'Expo Fête familiale qui a eu lieu le 16 novembre dernier à l'école secondaire L'Escale d'Asbestos. Pour une première année, Les Partenaires pour la petite enfance de la MRC des Sources et Le Regroupement de partenaires Vita-Sources invitaient, ensemble, les familles avec enfants de 0-17 ans de la MRC des Sources à venir à l'Expo-Fête de la famille. Plus de 300 familles, représentant un total de près de 700 visiteurs, sont venues profiter des activités offertes tout au long de la journée. Près de 130 intervenants, bénévoles et animateurs étaient présents pour les accueillir. Le gymnase de

l'école était transformé en village pour cette journée, avec des rues telles que la « Rue de la santé », « Rue de l'apprentissage » et « Rue de la culture et des loisirs »; 30 maisons en forme de kiosque ont été bâties pour les intervenants d'organismes locaux et régionaux tels que le CSSS des Sources, La Maison des familles, Le P'tit bonheur de Saint-Camille et le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond.

L'école était transformée en lieu de rencontres animées, d'échanges enrichissants et d'activités intéressantes : animations culinaires, ateliers scientifiques, simulateur de soudage, Zone Wixx, animations des associations sportives, jeux gonflables – il y en avait pour tous les goûts, et ce, gratuitement!

Le préfet, M. Hugues Grimard, tient à remercier et féliciter M. Pelletier et l'ensemble des organisateurs pour cette activité qui a connu un fort succès cette année.

### **AVENIR D'ENFANTS**

**2013-11-8621**

#### **AVENIR D'ENFANTS**

#### **ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 septembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 septembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2013-11-8622**

#### **AVENIR D'ENFANTS**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201400009 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 136,36 \$.

Adoptée.

### **AVENIR D'ENFANTS**

#### **ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, dépose l'état comparatif au 30 septembre 2013 d'Avenir d'enfants.

**2013-11-8623**

#### **CANDIDATURE PRIX RURALIA-DESJARDINS**

#### **PARTENAIRES POUR LA PETITE ENFANCE ET REGROUPEMENT DE PARTENAIRES VITA-SOURCES**

CONSIDÉRANT qu'afin de reconnaître et de récompenser une communauté rurale, pour les efforts consentis afin de susciter la participation citoyenne et à

la réalisation d'un projet significatif pour leur milieu, Solidarité rurale du Québec et le Mouvement Desjardins attribuent annuellement le Prix Ruralia-Desjardins;

CONSIDÉRANT que Les Partenaires pour la petite enfance et le Regroupement de partenaires Vita-Sources réalisent le projet l'Expo-Fête de la famille consistant à faire connaître aux familles les différentes ressources disponibles pour elles dans la communauté;

CONSIDÉRANT que Les Partenaires pour la petite enfance et le Regroupement de partenaires Vita-Sources souhaitent déposer leur candidature au prix Ruralia-Desjardins 2014 pour la réalisation de leur projet l'Expo-Fête de la famille;

CONSIDÉRANT que le projet l'Expo-Fête de la famille répond aux critères d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte de mandater Mme Joanne Gardner, coordonnatrice des Partenaires pour la petite enfance de la MRC des Sources, à déposer le dossier de candidature au Prix Ruralia-Desjardins et à signer tous les documents s'y rattachant.

Adoptée.

#### **PISTE CYCLABLE** **CORRIDORS VERTS – PLAN D'ACTION 2014**

L'agent de développement aux loisirs, M. Steve Pelletier, informe les membres du conseil sur le dossier de la piste cyclable et rappelle aux membres du conseil que selon l'article 12.5 de la convention entre la MRC et la Corporation des Corridors verts, cette dernière doit remettre à la MRC son plan d'action ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2014.

M. Pelletier mentionne qu'en réponse à la lettre de Corridors verts, datée du 30 septembre 2013, la MRC a confirmé à la Corporation des Corridors verts qu'elle accepte de renouveler la convention, cependant que la demande d'ajuster le soutien financier de façon équivalent au soutien du MTQ n'est pas possible.

M. Pelletier mentionne que la MRC a reçu par la suite une lettre de Corridors verts, datée du 31 octobre 2013, dans laquelle elle transmet son plan d'action et les prévisions budgétaires 2014, tenant compte d'un soutien financier de la MRC ajusté au montant souhaité par la Corporation. De plus, la Corporation a demandé à la MRC une rencontre pour discuter des éléments de la prochaine convention. Cette rencontre a eu lieu le 26 novembre 2013, entre les représentants de la MRC et deux membres du conseil d'administration de Corridors verts.

M. Pelletier dépose au conseil le plan d'action et les prévisions budgétaires 2014.

M. Pelletier mentionne que le ministère des Transports du Québec a retiré le programme d'entretien de la Route verte pour le remplacer par le programme Véloce II. Ce dernier mentionne que selon l'article 4.7 de la convention, celle-ci prend fin si le ministère retire le programme de la Route verte. Donc, la MRC soumettra à la Corporation des Corridors verts un projet de convention révisé suite aux discussions lors de la rencontre du 26 novembre et remplacera les éléments en lien avec le programme d'entretien de la Route verte par le programme Véloce II volet 4 entretien de la route verte. La Corporation devra analyser le projet de convention afin de s'assurer que les modifications sont conformes aux discussions de la rencontre pour éventuellement finaliser l'entente entre les parties. Par la suite, la Corporation devra soumettre son plan d'action 2014 «révisé» à la MRC des Sources.

**2013-11-8624**

**DEMANDE DE SUBVENTION 2013-2014, PROGRAMME VÉLOCE II VOLET 4 ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE, MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a confié à la Corporation des Corridors verts de la région d'Asbestos, par sa résolution 2011-04-7567, la gérance, l'administration, l'aménagement, le développement et l'entretien de la piste multifonctionnelle, érigée sur un terrain loué du Gouvernement du Québec, en vertu d'un bail entre la MRC et le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a retiré le programme d'entretien de la Route verte pour le remplacer par le programme Véloce II;

CONSIDÉRANT que la Corporation Corridors verts de la région d'Asbestos a complété la demande de subvention pour l'entretien afin de répondre aux exigences du programme Véloce II dans le volet 4 entretien de la Route Verte ;

CONSIDÉRANT que la Corporation Corridors verts de la région d'Asbestos a transmis à la MRC des Sources cette demande de financement en vertu de l'article 5.3 de la convention entre la MRC et la Corporation des Corridors verts ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit déposer cette demande de financement auprès du ministère des Transports du Québec accompagnée d'une résolution autorisant cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources autorise la Corporation Corridors verts à déposer une demande de financement dans le cadre du programme Véloce II dans le volet 4 entretien de la Route verte pour l'entretien de la Route verte sur l'emprise ferroviaire de la subdivision de Danville pour l'année 2013-2014 ;

QUE la MRC des Sources joigne cette résolution à la demande de financement de la Corporation Corridors verts.

Adoptée.

**CULTURE**

Aucun sujet.

**CORRESPONDANCE**

**DEMANDES D'APPUI**

**2013-11-8625**

**MRC MARGUERITE D'YOUVILLE – DEMANDE DU CANADIEN NATIONAL, TRANSMISSION DE L'INFORMATION RELATIVE À LA CIRCULATION DE LA MARCHANDISE SUR LES VOIES FERRÉES**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 13-09-18-20 de la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant un appui relativement à une demande au ministère des Transports du Québec pour les panneaux autoroutiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mme Katy St-Cyr  
appuyée conseiller M. Georges St-Louis

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Vaudreuil-Soulanges qui se lit comme suit :



*CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) détient la pleine juridiction en matière de signalisation sur le bord des routes numérotées;*

*CONSIDÉRANT la nécessité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'identifier la région avec des panneaux d'accueil en bordure des routes;*

*CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est la principale porte d'entrée au Québec pour les véhicules en provenance de l'Ontario, l'Ouest canadien et les visiteurs et touristes en provenance des États-Unis;*

*CONSIDÉRANT que près de 80 % des marchandises expédiées vers ou en provenance de l'Ontario et aux États-Unis transitent par le territoire;*

*CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif du 12 juin 2013 numéro CA 13-06-12-07 mandatant le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'évaluer la possibilité d'avoir des panneaux autoroutiers conformes à ceux installés par le MTQ;*

*POUR CES MOTIFS,*

*Il est proposé par monsieur Patrick Bousez, appuyé par monsieur Réal Boisvert et résolu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;*

*QUE copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui dans ce dossier;*

*DE solliciter l'appui de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et du député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, relativement à cette requête;*

*QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.*

Adoptée à l'unanimité.

#### **2013-11-8626**

#### **APPUI DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ; DOSSIER 405 737, LE PÉLERIN, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN**

*CONSIDÉRANT que des promoteurs travaillent à l'établissement d'un projet appelé « Le Pèlerin de Saint-Adrien » ; soit un centre de vacances ayant pour mission la formation et l'entraînement préparatoire à la randonnée pédestre et le pèlerinage multiple;*

*CONSIDÉRANT que ce projet repose sur l'implantation d'un centre de vacances et de formation au petit Mont-Ham (Lots 3D-P (Rang 4), 4A-P (Rang 4), 4B-P (Rang 4)) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien;*

*CONSIDÉRANT que le site visé pour la réalisation de ce projet se situe en zone agricole désignée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), qu'il s'agit d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture et qu'en ce sens, le projet nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 26 ;*

*CONSIDÉRANT que dans le respect de cette exigence légale, une demande d'autorisation fut déposée auprès de la CPTAQ au mois de septembre dernier;*

*CONSIDÉRANT que le petit Mont-Ham est le seul secteur de la Municipalité de Saint-Adrien présentant un potentiel pour un développement récréotouristique et étant spécifiquement affecté RÉCRÉO-TOURISTIQUE au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Sources;*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a appuyé la demande par la résolution 201308-150 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et que tel qu'indiqué dans cette résolution, le projet fait consensus à l'échelle régional de par sa nature, sa qualité, le sérieux des promoteurs et les potentielles retombées économiques majeures dans la région;

CONSIDÉRANT l'intérêt unanimement manifesté par les élus de la MRC des Sources quant au projet de sentier de randonnée appelé « Sentier des Sept » dont le « Pèlerin de Saint-Adrien » en serait la pièce maîtresse et qu'un tel projet s'inscrit en complémentarité au Parc régional du Mont-Ham en cours de réalisation sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'intention déclarée par la résolution 2007-11-6131 de la MRC des Sources afin de créer le Parc régional du Mont-Ham avec l'objectif de mettre en valeur le potentiel récréotouristique majeur et de conserver le patrimoine naturel sur le secteur retenu pour les fins du parc régional;

CONSIDÉRANT l'importance de développer une grappe de commerces et services limitrophes au parc régional afin d'être en mesure de capter les retombées économiques en découlant, et ce, au bénéfice du développement de notre milieu;

CONSIDÉRANT que le projet des Pèlerins s'inscrit directement dans cette ligne puisque ce dernier entraînera une augmentation importante de l'achalandage touristique et de surcroît une offre d'hébergement supplémentaire à proximité du parc régional;

CONSIDÉRANT l'étude de potentiel de développement de la Municipalité de Saint-Adrien, réalisée dans le cadre du Fonds de soutien aux municipalités en difficulté, appuyée par la MRC des Sources, qui positionne Saint-Adrien comme une halte champêtre parmi les Monts (Mont-Ham et Petit Mont-Ham) qui offrira des services touristiques et mettra en valeur ses caractéristiques rurales et agricoles;

CONSIDÉRANT l'article 5 paragraphe 2.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, « une Municipalité régionale de comté doit, à l'égard de l'ensemble de son territoire, déterminer les orientations d'aménagement et les affectations du sol que la municipalité régionale de comté estime appropriées pour assurer, dans la zone agricole faisant partie de son territoire, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et, dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'à même son schéma d'aménagement révisé, la MRC des Sources n'a identifié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien qu'une seule affectation RÉCRÉO-TOURISTIQUE, et ce, dans le respect des objectifs recherchés par l'article 5, soit favoriser l'utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins d'agriculture et de s'assurer d'une cohabitation harmonieuse des usages dans cette portion du territoire;

CONSIDÉRANT que par l'identification du secteur du Petit Mont-Ham comme ayant un caractère RÉCRÉO-TOURISTIQUE, la MRC des Sources désignait ce secteur comme étant susceptible d'avoir le moins d'impacts sur la pratique de l'agriculture pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Adrien pour la pratique d'activités de nature touristique;

CONSIDÉRANT que le projet des pèlerins s'inscrit dans un objectif de complémentarité au site récepteur plutôt qu'en confrontation aux activités déjà présentes;

CONSIDÉRANT que le projet « Pèlerins de Saint-Adrien » a reçu l'appui du Comité de diversification et de développement de la MRC des Sources dans l'obtention d'une subvention du ministère des Finances et de l'Économie (MFE) dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles pour la réalisation d'un étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT que les promoteurs travaillent à la mise en place d'un parcours de type « Chemin de Compostelle » appelé « Chemin de Saint-Rémi » menant de Saint-Adrien jusqu'en Gaspésie dont le point d'ancrage serait « Le Pèlerin de Saint-Adrien » ;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ont entamé une tournée de présentation du projet « Chemin de Saint-Rémi » auprès de conseils municipaux de 18 MRC et plus de 90 municipalités partant de l'Estrie, passant par le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, la région du Bas-Saint-Laurent, jusqu'en Gaspésie et que des résolutions d'appui au projet ont été recueillies ;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par les promoteurs pour la présentation du projet « Chemin de Saint-Rémi » auprès des directeurs généraux des cinq Associations touristiques régionales (Cantons-de-l'Est, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) concernées par le projet ;

CONSIDÉRANT que selon une étude de la firme Desjardins Marketing, les retombées économiques estimées pour l'ensemble des régions traversées par le projet « Chemin de Saint-Rémi » s'élèveraient à plus de 63 millions de dollars sur cinq ans ;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un centre de vacances et de formation « Le Pèlerin de Saint-Adrien » sur une superficie inférieure à 2,5 hectares sur des terres de catégorie 7 selon l'ARDA est la condition *sine qua non* à la réussite du « Chemin de Saint-Rémi » et du « Sentier des Sept » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- Appuie la demande des promoteurs auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que cette dernière réviser sa position préliminaire émise au dossier 405 737 afin d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture la superficie identifiée dans la demande pour l'implantation, sur les lots (Lots 3D-P (Rang 4), 4A-P (Rang 4), 4B-P (Rang 4) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien, du projet « le Pèlerin de Saint-Adrien ».

Adoptée à l'unanimité.

## **CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

### **MAMROT, DISSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RIÉMR)**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, datée du 28 octobre 2013, confirmant la dissolution de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles (RIÉMR) par un décret adopté en vertu de l'article 468.49 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 618 du Code municipal du Québec.

M. El Idrissi mentionne également que le solde de l'encaisse a été distribué aux municipalités membres de la RIÉMR. Aussi, ce dernier mentionne que la représentativité des municipalités demeure sur le comité des propriétaires du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES).

### **ASSEMBLÉE NATIONALE, LETTRE DE REMERCIEMENT À M. STEVE PELLETIER POUR SA PARTICIPATION À LA CONSULTATION RÉGIONALE DE L'ESTRIE SUR LE LIVRE VERT**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre de l'Assemblée nationale, datée du 23 octobre 2013, remerciant M. Steve Pelletier pour sa participation à la consultation régionale de l'Estrie sur

le Livre vert intitulé *Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*.

### **ÉVIMBEC**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre de M. Serge Dussault d'Évimbec, datée du 25 octobre 2013, en réponse à l'envoi de la résolution 2013-09-8585 de la MRC des Sources demandant à Évimbec de revoir à la baisse sa proposition de montant forfaitaire pour la modernisation des dossiers d'évaluation sur le territoire de la MRC des Sources. M. Dussault maintient le tarif mentionné sur le contrat de service du 20 septembre 2010, soit 20,56 \$ par unité d'évaluation, et mentionne que les honoraires sont équitables considérant qu'ils doivent suivre les nouvelles normes et inclure une matrice graphique numérisée.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE, FIN DE CONTRAT, INSPECTEUR**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la réception d'une résolution de la Municipalité de Saint-Camille par laquelle elle informe la MRC des Sources qu'elle ne renouvellera pas le mandat de l'inspecteur de la MRC pour le service d'inspection municipale de Saint-Camille pour l'année 2014.

### **RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

#### **RURALITÉ**

Aucun sujet.

#### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

#### **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Aucun sujet.

### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

#### **2013-11-8627**

#### **PLAN PROVISOIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION POUR LE PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM – ACCEPTATION DES COMMENTAIRES GOUVERNEMENTAUX ET AJUSTEMENTS APPORTÉS AU PLAN SUITE À CES DERNIERS**

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 novembre 2007, la MRC des Sources déclarait officiellement son intention, via la résolution 2007-11-6131, de créer un parc régional avec l'objectif de mettre en valeur le potentiel récréotouristique majeur et de conserver le patrimoine naturel sur le secteur retenu pour les fins de ce dit parc régional ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en concertation avec les intervenants du milieu, travaillent depuis plusieurs années à créer le Parc régional du Mont-Ham sur le territoire désigné dans le respect des procédures du Cadre de référence pour la création de Parcs régionaux du gouvernement du Québec et que plusieurs investissements y ont d'ores et déjà été réalisés;

CONSIDÉRANT que conformément au Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux, la MRC des Sources a adopté un plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham par la résolution 2012-04-7993 et que ce dernier est en cours de révision suite aux recommandations du comité interministériel;

CONSIDÉRANT qu'en date du 25 novembre 2013, la MRC des Sources a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) attestant que le Plan provisoire d'aménagement et de gestion (PPAG) du Parc régional du Mont-Ham répond aux attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT que par cette même lettre, le MAMROT présente, entre autres, quelques ajustements ci-dessous qui doivent être apportés au PPAG;

1. Ajouter au tableau 2.2, la mention à l'effet qu'Hydro-Québec détient des servitudes dans les limites du parc;
2. Indiquer à la section 2.9, les servitudes d'Hydro-Québec en tant que contraintes à la mise en œuvre du parc régional;
3. Mentionner dans la section 2.9, que les aménagements et les infrastructures du parc tiendront compte de la présence de ces droits ;
4. Dans la section 2.5.3, modifier l'affirmation suivante : « Puisque le territoire ne recèle pas véritablement de minéraux suscitant un intérêt au niveau économique, le ministère des Ressources naturelles (MRN) a soustrait au jalonnement et à l'octroi de titres miniers le territoire du Parc régional du Mont-Ham » par « compte tenu de la présence du projet de parc régional, le MRN a convenu de soustraire ce territoire à l'activité minière par une suspension temporaire en vue d'obtenir une soustraction au jalonnement »;
5. Remplacer, dans la section 2.6.1 et aux pages 18 et 20, l'acronyme « CAAF » par le libellé suivant : « Sur les terres du domaine de l'État la responsabilité de la gestion de la matière ligneuse relève du MRN qui conclut des garanties d'approvisionnement avec des entreprises privées»;
6. Dans la section 2.9, modifier l'expression « limitées le plus possible » par « harmonisées » lorsqu'il est question des coupes forestières;

CONSIDÉRANT qu'en date du 1er décembre 2013, la MRC des Sources a également reçu copie électronique d'une lettre du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki attestant que le PPAG du Parc régional du Mont-Ham ne devrait pas limiter la pratique des activités traditionnelles de la nation abénakise d'Odanak et de Wôlinak et que leur département de consultations territoriales prendra volontiers part à l'élaboration de ce dernier avec la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- accepte les commentaires et ajustements précisés dans la lettre reçue en date du 25 novembre 2013 en provenance du MAMROT et la lettre reçue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2013 en provenance du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki portant sur le plan provisoire d'aménagement et de gestion pour le Parc régional du Mont-Ham ;
- s'engage, à apporter lesdits ajustements inscrits dans la lettre reçue en date 25 novembre 2013 en provenance du MAMROT ayant trait au Plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham ;
- adopte la version finale du plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham intégrant les ajustements inscrits à la présente.

Adoptée.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

### **DOSSIER AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

### **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

### **ADJUDICATION – PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

Ce point est reporté à la séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

Le responsable du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), M. Gabriel Landry, informe les membres du conseil sur les principaux objectifs poursuivis par le PIIRL et sur l'échéancier prévu dans le cahier de charges et devis technique de la MRC. Le 11 décembre 2013 sera la date de fin de réception des soumissions. Selon l'échéancier prévu, le contrat sera octroyé par résolution à la séance du 20 janvier 2014. Un délai est alloué afin que le ministère des Transports du Québec (MTQ) analyse le plan de travail détaillé de la firme sélectionnée par la MRC tel que mentionné dans le cahier de charges «modalités d'application du PIIRL du MTQ».

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

**2013-11-8628**

**CONFORMITÉ DES DEMANDES D'AIDE À L'HABITAT DE LA SHQ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire des programmes d'amélioration de l'habitat dont RénoVillage (RVI) et Réparation d'urgence (PRU), Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA) et Aide à domicile (PAD);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a pour mandat de vérifier la conformité des demandes et de les recommander ou non au conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources effectue les versements selon les modalités établies dans le cadre des quatre (4) programmes à l'exception du programme rénovation d'urgence (PRU) qui pourra être devancé si les travaux sont considérés urgents par l'inspecteur accrédité lequel cas sera présenté au conseil de la MRC lors d'une séance subséquente;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité consultatif qui a eu lieu le 30 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a procédé à l'analyse des dossiers suivants selon les critères établis par la SHQ et qu'il recommande leur acceptation aux membres du conseil de la MRC;

RVI				LAAA	PAD		
F-7061445	32 %	5 000 \$	Ham-Sud	Aucun	P-1044514	16 000 \$	Asbestos
F-7061434	74 %	5 000 \$	St-G-de-W		P-0921115	16 000 \$	Asbestos
F-7061423	90 %	10 000 \$	Danville		P-1044562	16 000 \$	Asbestos
	90 %	10 000 \$	Wotton	<b>PRU</b>			
				C-7015105		6 000 \$	St-Camille

La répartition par municipalité étant : Asbestos : 3  
 Danville : 1  
 Ham-Sud : 1  
 Saint-Adrien : 0  
 Saint-Camille: 1  
 Saint-Georges-de-Windsor : 1  
 Wotton : 1

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte les dossiers cités ci-dessus et les paiements présentés par le comité consultatif;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs au paiement des sommes au nom du conseil de la MRC des Sources.

Adoptée.

**2013-11-8629**

**DEMANDE À LA SHQ - REPRISE DU PROGRAMME REPARATION D'URGENCE PAR RENOVILLAGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources (MRC) est mandataire pour la gestion des programmes d'aide à l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT que les programmes actuels offerts par la SHQ, par l'entremise de la MRC, ont permis de financer un nombre important de dossiers de rénovations urgentes et nécessaires pour maintenir un niveau acceptable des logements en milieu rural;

CONSIDÉRANT que les programmes Rénovillage et PRU ont des critères permettant à un propriétaire qui a des besoins pressants d'être aidé rapidement;

CONSIDÉRANT que pour la MRC des Sources, une moyenne de 6 à 7 dossiers PRU sont complétés par année;

CONSIDÉRANT que le programme PRU n'est plus accessible depuis août 2013, que les besoins des propriétaires augmentent d'année en année et que l'état des logements qui répondaient aux critères du PRU ne peuvent attendre la nouvelle programmation;

CONSIDÉRANT que la proposition transmise par la SHQ en date du 16 août 2013 de transférer les dossiers PRU en Rénovillage brime les propriétaires actuels puisque ces derniers n'ont pas le financement nécessaire pour déboursier le pourcentage exigé dans ce programme et brime aussi les propriétaires qui sont sur la liste d'attente du programme Rénovillage en les repoussant à une prochaine programmation;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, par son rôle de mandataire, se trouve face aux demandes de citoyens, envers lesquels elle s'engage à leur offrir un service équitable et juste;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources voit dans ce désengagement du gouvernement actuel et de la SHQ, un non-respect des propriétaires fonciers les plus défavorisés de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources demande à la Société d'habitation du Québec de ramener le pourcentage de contribution financière des propriétaires à 0 % dans les dossiers admissibles au programme Réparation d'urgence;

DE permettre à ces propriétaires de présenter une nouvelle demande dans le programme Rénovillage après 12 mois comme c'est le cas présentement avec le programme Réparation d'urgence, et en limitant le deuxième montant à 6 000 \$;

QUE la présente résolution soit acheminée à la SHQ, à la députée de la circonscription de Richmond, Mme Karine Vallières, à la FQM et aux MRC du Québec pour appui.

Adoptée.

**POSTE DE POLICE DE WOTTON**

Aucun sujet.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE****SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE****2013-11-8630****SCHÉMA INCENDIE-ENTRAIDES AUTOMATIQUES, ÉCHÉANCIER DE LA MISE EN PLACE**

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources par la résolution 2011-09-7767;

CONSIDÉRANT que le 21 février 2012 soit la date d'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources par voie de résolution 2012-01-7892 mentionnant que la date de la mise en œuvre du plan d'action était la même que la date d'entrée en vigueur du Schéma ;

CONSIDÉRANT l'action 5 du plan de mise en œuvre qui se lit comme suit : « Élaborer et entériner, avec la collaboration des municipalités, les ententes requises ou réviser celles existantes (entraide automatique, entraide mutuelle, fourniture de service, délégation de compétence) afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma » ;

CONSIDÉRANT que l'activation des entraides automatiques doit être entérinée à l'an 2 du plan de mise en œuvre, soit le 21 février 2014 ;

CONSIDÉRANT que le travail généré à l'an 1 pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques est volumineux pour certaines municipalités;

CONSIDÉRANT que de nombreuses négociations et discussions en regard des différentes ententes sont plus longues que prévu et n'ont donc pas été complétées à ce jour;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution SM2013-11-255 de la Municipalité de Saint-Camille demandant de retarder de douze (12) mois la mise en place de l'action 5 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que des discussions auront lieu au cours des prochains mois entre la Municipalité de Saint-Camille et la Municipalité de Wotton afin de répondre aux exigences du Schéma lors d'un appel initial;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton fera parvenir en décembre prochain à la MRC des Sources une résolution demandant également de report de la mise en œuvre de l'action 5 du Schéma incendie;

CONSIDÉRANT que les MRC ne tiennent pas de séance du conseil le douzième mois de l'année, soit décembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accuse réception de la résolution de la Municipalité de Wotton ;

QUE par la suite la MRC achemine au ministère de la Sécurité Publique (MSP) une demande de modification concernant le report d'échéance de l'action numéro 5 du plan de mise en œuvre du schéma attesté pour les Municipalités de Saint-Camille et Wotton.

Adoptée.



**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE****2013-11-8631****RÈGLEMENTS HARMONISÉS, REMISE AUX MUNICIPALITÉS POUR ADOPTION**

CONSIDÉRANT le processus d'harmonisation de la réglementation sur le territoire de la MRC des Sources débuté en 2005 par le comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, un travail de révision a été effectué en collaboration entre la MRC des Sources et l'ensemble des sept (7) municipalités présentes sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que sept (7) règlements ont fait partie du processus de rédaction pour l'harmonisation de la réglementation, soit :

- sécurité incendie;
- paix et ordre dans les endroits publics;
- relatif à la circulation et au stationnement;
- relatif aux animaux;
- relatif aux nuisances;
- sur la gestion de l'eau potable.

CONSIDÉRANT que le processus d'harmonisation a été réalisé en collaboration avec le sous-comité en présence des directeurs généraux, représentants des municipalités qui appliquent ces mêmes règlements ;

CONSIDÉRANT que le sous-comité a effectué plusieurs rencontres pour rédiger et corriger les sept (7) règlements faisant partie du processus d'harmonisation de la réglementation;

CONSIDÉRANT que ces règlements ont été vérifiés et commentés par le département des avis juridiques du ministère de la Sécurité publique durant le processus de validation ;

CONSIDÉRANT que tous ces règlements ont été vérifiés et validés par le procureur de la MRC et à la demande des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'adoption et l'application de ces règlements revient aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que les municipalités possédant un réseau d'aqueduc désirent revoir le règlement sur la gestion de l'eau potable avant son harmonisation ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la gestion de l'eau potable découle de la stratégie portée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ayant pour objectif d'économiser 20 % de toute la consommation d'eau potable au Québec en 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources achemine aux sept (7) municipalités sur son territoire les sept (7) règlements harmonisés;

QUE les sept (7) municipalités de la MRC des Sources procèdent à l'adoption et l'application en janvier 2014 de six (6) règlements, soit :

- sécurité incendie ;
- paix et ordre dans les endroits publics ;
- relatif à la circulation et au stationnement ;
- relatif aux animaux ;
- relatif aux nuisances.

QUE la MRC des Sources accorde un délai de trois (3) mois aux villes possédant un réseau d'aqueduc ;

QUE ce règlement soit acheminé au comité de sécurité publique de la MRC des Sources tel que le stipule la résolution 2013-06-8505 qui a déjà été transmise.

Adoptée.

### **ENVIRONNEMENT**

#### **2013-11-8632**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 octobre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 octobre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

#### **2013-11-8633**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300010 et 201300011 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 38 515,78 \$.

Adoptée.

#### **2013-11-8634**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **BUDGET 2014**

CONSIDÉRANT que dans l'Entente intermunicipale entre la MRC des Sources et les municipalités participantes pour la gestion du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos (LES), le budget doit être adopté au mois de novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le budget 2014 pour la gestion du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos s'élève au montant de cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (51 285 \$);

CONSIDÉRANT que le budget 2014 préparé par la MRC des Sources a été envoyé le 30 octobre dernier à toutes les municipalités participantes à l'entente pour être adopté par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le budget 2014 pour le site d'enfouissement régional géré par la MRC des Sources soit et est approuvé au montant de cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (51 285 \$).

Adoptée.

**2013-11-8635**

**LETRE REMERCIEMENT CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI (CJE)  
COLLABORATION**

CONSIDÉRANT que les travaux de remblaiement, avec le matériel de décapage minier, du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos (LES) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEFP) a procédé à une visite d'inspection pour la fin des travaux en octobre dernier ;

CONSIDÉRANT la demande du MDDEFP faite à la MRC des Sources gestionnaire du site d'enfouissement sanitaire (LES) d'enlever tous les déchets visibles en surface sur les lieux du LES;

CONSIDÉRANT la collaboration du Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) d'Asbestos par la participation de leur clientèle à la collecte de ces déchets le 15 novembre dernier au LES;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources adresse une lettre de remerciements au CJE d'Asbestos, aux intervenantes et aux participants qui ont accepté de collaborer avec la MRC des Sources afin que celle-ci réponde à une exigence du MDDEFP pour la fermeture du LES et apporte un geste concret pour la protection de l'environnement.

Adoptée.

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Aucun sujet.

**EAU**

**2013-11-8636**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION  
DES TROIS-LACS (RIRPTL) – BUDGET 2014**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) est entrée en fonction le 16 juin 2007 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 602 et suivants du *Code municipal*, la RIRPTL a adopté un budget pour l'exercice financier 2014 lors de l'assemblée ordinaire tenue le 11 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources est membre de la RIRPTL ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, ce budget a été transmis pour adoption aux MRC membres de la RIRPTL ;

CONSIDÉRANT que le budget de la RIRPTL pour l'année 2014 s'élève au montant de six cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars (689 582 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le budget 2014 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Adoptée.

### **RÉCUPÉRATION**

#### **COMPENSATION RÉTROACTIVE, ARPE QUÉBEC**

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil qu'ARPE-Québec s'engage à verser une compensation à la MRC des Sources au montant déterminé par tonne métrique de produits électroniques (PE) reçus. La MRC des Sources verra à redistribuer les redevances aux municipalités ayant participé à la collecte depuis le 14 juillet 2012 jusqu'à ce jour.

### **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Claude Messier s'adresse aux membres du conseil pour féliciter les nouveaux élus et les maires réélus.

### **MRC FINANCES**

**2013-11-8637**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 octobre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2013-11-8638**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300695 à 201300778 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 317 375,04 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet.

**MRC ADMINISTRATION****2013-11-8639****BUDGET 2014 – APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que le budget 2014 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 23 octobre 2013;

CONSIDÉRANT qu'avec ce calcul il y a un manque à gagner et que pour équilibrer le budget, les membres du conseil désirent affecter un montant du surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont convenu de réserver un montant de 41 347 \$, des surplus accumulés non affectés, aux projets du *Plan d'intervention en infrastructure routière et sécurité routière locale* et ce, conditionnellement à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont convenu de réserver un montant de 342 107 \$, des surplus accumulés non affectés restant, au projet des *Travaux de l'immeuble 309* et ce, conditionnellement à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources s'approprie la somme de 383 454 \$ à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013 afin d'équilibrer le budget 2014.

Adoptée.

**2013-11-8640****BUDGET 2014 - FONCTIONNEMENT DE LA MRC (PARTIE I)  
(TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC : 7 MUNICIPALITÉS)**

CONSIDÉRANT que le budget 2014 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 23 octobre 2013;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2014 au montant de trois million quatre cent quarante-quatre mille deux cent dix-huit dollars (3 444 218 \$), nous retrouvons un montant de trois million trois cent trente-sept mille cinq cent vingt-trois dollars (3 337 523 \$) quant à la **Partie I du Budget (toutes les municipalités membres de la MRC: 7 municipalités) ;**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2014 quant à la **PARTIE I** soient et sont approuvées, à savoir :

**Partie I :**

Administration générale, fonctionnement de la MRC:	1 144 662 \$
Administration générale, évaluation:	468 054 \$
Sécurité publique:	36 573 \$
Hygiène du milieu (Environnement):	61 284 \$
Aménagement, urbanisme:	249 044 \$
- CLD des Sources et dév. local:	820 593 \$
- Rayonnement régional:	8 117 \$
- Développement économique:	47 320 \$
- Fibre optique, entretien et Internet:	71 534 \$

- Ruralité et pacte rural:	55 561 \$
- Développement social	5 605 \$
Immeuble poste de police:	194 438 \$
Loisirs et culture:	95 238 \$
Transport:	79 500 \$
<b>Pour un total:</b>	<b>3 337 523 \$</b>

Adoptée.

**2013-11-8641****BUDGET 2014 - FONCTIONNEMENT DE LA MRC****COTISATION À LA FQM (PARTIE II) - (CINQ (5) MUNICIPALITÉS DE LA MRC)**

CONSIDÉRANT que le budget 2014 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 23 octobre 2013;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2014 au montant de trois million quatre cent quarante-quatre mille deux cent dix-huit dollars (3 444 218 \$), nous retrouvons un montant de quatre mille cinq cent vingt-huit dollars (4 528 \$) quant à la **Partie II du Budget pour cinq (5) municipalités membres de la MRC des Sources :**

Municipalité de Saint-Adrien;  
Canton de Saint-Camille;  
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;  
Municipalité de Ham-Sud;  
Municipalité de Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2014 quant à la **PARTIE II** soient et sont approuvées, à savoir :

<b>Partie II :</b>	
Cotisation à la FQM:	4 528 \$
<b>Pour un total:</b>	<b>4 528 \$</b>

Adoptée.

**2013-11-8642****BUDGET 2014 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE****RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS (PARTIE III) - (DEUX(2) MUNICIPALITÉS DE LA MRC)**

CONSIDÉRANT que le budget 2014 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 23 octobre 2013;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2014 au montant de trois million quatre cent quarante-quatre mille deux cent dix-huit dollars (3 444 218 \$), nous retrouvons un montant cent deux mille quatre-vingt-quinze dollars (102 095 \$) quant à la **Partie III du Budget pour deux (2) municipalités membres de la MRC des Sources :**

Ville d'Asbestos ;  
Municipalité de Wotton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2014 quant à la **PARTIE III** soient et sont approuvées, à savoir :

**Partie III :**

Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs:	102 095 \$
<b>Pour un total:</b>	<b>102 095 \$</b>

Adoptée.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2013**  
**RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2014 PARTIE I (7 MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2013**

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2014 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos ;  
 Ville de Danville ;

Municipalité de Saint-Adrien ;  
 Canton de Saint-Camille ;  
 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;  
 Municipalité de Ham-Sud ;  
 Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8640 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2014 au montant de 3 337 523 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 3 444 218 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

<b>Fonctionnement de la MRC</b>	<b>91 874 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>36 573 \$</b>
<b>Environnement</b>	<b>44 905 \$</b>
<b>Aménagement</b>	<b>97 457 \$</b>
<b>Développement local</b>	<b>202 956 \$</b>
<b>Fibre optique / entretien</b>	<b>46 760 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>49 788 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	<b>14 500 \$</b>
<b>Évaluation</b>	<b>468 054 \$</b>
<b>Total</b>	<b>1 052 867 \$</b>

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2014 est de 1 022 299 992 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2013 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 27 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller  
 appuyé par le conseiller

QUE le **Règlement numéro 204-2013** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC  
Sécurité publique  
Environnement  
Aménagement  
Développement local  
Développement économique  
Fibre optique / entretien  
Ruralité  
Immeuble poste de police  
Loisirs et culture  
Transport collectif  
Évaluation

pour le budget de l'année 2014, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de ***“Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2014:***

Fonctionnement de la MRC  
Sécurité publique  
Environnement  
Aménagement  
Développement local  
Développement économique  
Fibre optique / entretien  
Ruralité  
Immeuble poste de police SQ  
Loisir et culture  
Transport collectif  
Évaluation

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE**

1) Les quotes-parts totalisant 538 053 \$:

<b>Fonctionnement de la MRC</b>	<b>91 874 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>36 573 \$</b>
<b>Environnement</b>	<b>44 905 \$</b>
<b>Aménagement</b>	<b>97 457 \$</b>
<b>Développement local</b>	<b>202 956 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>49 788 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	<b>14 500 \$</b>
<b>Total</b>	<b>538 053 \$</b>

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2014 en date de compilation des données le 31 août 2013 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.



- 2) Les quotes-parts totalisant 468 054 \$ :

**Contrat d'évaluation Évimbéc** **468 054 \$**

sont demandées comme suit :

le montant de 468 054 \$ en quotes-parts est demandé par le présent règlement. Les quotes-parts sont imposées selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2013 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

<b>Asbestos ville</b>	<b>3 197</b>
<b>Danville ville</b>	<b>2 252</b>
<b>Saint-Adrien</b>	<b>443</b>
<b>Saint-Camille canton</b>	<b>433</b>
<b>Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>764</b>
<b>Ham-Sud</b>	<b>444</b>
<b>Wotton</b>	<b>1 018</b>
<b>Total</b>	<b>8 551</b>

- 3) Les quotes-parts totalisant 46 760 \$ :

<b>Fibre optique / entretien</b>	<b>46 760 \$</b>
<b>Total</b>	<b>46 760 \$</b>

demandées par le présent règlement, sont imposées selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 46 760 \$ divisé par 7 municipalités ce qui donne une quote-part de 6 680 \$ pour chacune des municipalités locales.

**ARTICLE 4 : RÉPARTITION GÉNÉRALE:  
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS**

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l' élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

**ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS**

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2014
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2014
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2014
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2014

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

**ARTICLE 6 : INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

**ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2013-11-8643****AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2013 QUOTES-PARTS****PARTIE I DU BUDGET 2014 (7 MUNICIPALITÉS)**

Le conseiller M. Pierre Therrien donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie I du budget 2014 concernant le fonctionnement de la MRC.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Adoptée.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2013****RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2014 PARTIE II (5 MUNICIPALITÉS)****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES****RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2013**

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2014 pour cinq municipalités membres (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien ;  
Canton de Saint-Camille ;  
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;  
Municipalité de Ham-Sud ;  
Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8641 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2014 au montant de 4 600 \$, ce montant fait partie du budget total de la MRC de 3 444 218 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

**Cotisation à la FQM**

**4 528 \$**

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 27 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller  
appuyé par le conseiller

QUE le **Règlement numéro 205-2013**, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » pour le budget de l'année 2014, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » du budget 2014.**"

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE**

1) Les quotes-parts totalisant 4 528 \$:

<b>Cotisation à la FQM</b>	<b>4 528 \$</b>
demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :	

<b>Municipalité de Saint-Adrien</b>	<b>758 \$</b>
<b>Canton de Saint-Camille</b>	<b>758 \$</b>
<b>Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>920 \$</b>
<b>Municipalité de Ham-Sud</b>	<b>758 \$</b>
<b>Municipalité de Wotton</b>	<b>1 334 \$</b>

**ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS**

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2014
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2014
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2014
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2014

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

**ARTICLE 5 : INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2013-11-8644****AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2013 QUOTES-PARTS****PARTIE II DU BUDGET 2014 (5 MUNICIPALITÉS)**

Le conseiller M. René Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie II du budget 2014 concernant le fonctionnement de la MRC.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Adoptée.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2013****RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2014, PARTIE III****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES****RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2013**

pour l'imposition de quotes-parts quant à la Partie III du budget pour l'année 2014 pour les deux (2) municipalités membres ci-dessous de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos ;  
Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

ATTENDU l'Entente intermunicipale entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, signée le 13 mars 2007, pour la création d'une régie intermunicipale aux fins de réaliser des travaux d'aménagement du lit du Lac Richmond (Trois-Lacs);

ATTENDU l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 1<sup>er</sup> juin 2007 de la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Sources est participante à l'entente pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8636 les prévisions budgétaires pour l'année 2014 présentées par et pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs au montant de 689 582 \$;

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8642 ses prévisions budgétaires pour l'année 2014 quant à la partie III pour sa participation à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, au montant de 102 095 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie III de la Municipalité régionale de comté des Sources pour être prélevés entre :

<b>Municipalité régionale de comté des Sources :</b>	
Ville d'Asbestos	101 354 \$
Municipalité de Wotton	741 \$
<b>Total</b>	<b>102 095 \$</b>

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 27 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller  
appuyé par le conseiller

QUE le **Règlement numéro 206-2013** imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton aux fonctions et aux activités suivantes :

**Contribution – Régie intermunicipale de restauration  
et de préservation des Trois-Lacs**

pour le budget de l'année 2014, soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de **“Règlement imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton quant aux fonctions et aux activités de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2014”**.

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 102 095 \$ :	
Ville d'Asbestos	101 354 \$
Municipalité de Wotton	741 \$
<b>Total</b>	<b>102 095 \$</b>

demandées par le présent règlement sont imposées entre les municipalités d'Asbestos et de Wotton selon un montant forfaitaire pour **l'année 2014 pour les deux municipalités concernées.**

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées de 102 095 \$ deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées, en quatre versements :

1 <sup>er</sup> versement	:	le 15 mars 2014
2 <sup>e</sup> versement	:	le 15 juin 2014
3 <sup>e</sup> versement	:	le 15 septembre 2014
4 <sup>e</sup> versement	:	le 15 décembre 2014

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2013-11-8645****AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2013 QUOTES-PARTS****PARTIE III DU BUDGET 2014 (7 MUNICIPALITÉS)**

Le conseiller M. Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie III du budget 2014 concernant le fonctionnement de la MRC.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Adoptée.

**2013-11-8646****COTISATION 2014 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT l'envoi par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du sommaire des contributions pour l'année 2014 pour les municipalités suivantes :

Municipalité de Saint-Adrien:	757,37 \$
Canton de Saint-Camille:	757,37 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor:	919,96 \$
Municipalité de Ham-Sud:	757,37 \$
Municipalité de Wotton:	1 333,92 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QU'un chèque en acquittement des cotisations soit expédié à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

QUE le paiement de ces quotes-parts soit pris à même le poste budgétaire « Cotisation annuelle FQM ».

Adoptée.

**2013-11-8647****COTISATION 2013-2014 À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de la cotisation à la Table des MRC de l'Estrie pour l'année 2013-2014 au coût de 550 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC renouvelle sa cotisation à la Table des MRC de l'Estrie au montant de 550 \$ plus taxes, pour l'année 2013-2014.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Associations ».

Adoptée.

**2013-11-8648****CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PREMIÈRE LIGNE**

CONSIDÉRANT la réception du contrat d'entretien et de soutien des applications Première Ligne pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 1 490 \$, plus taxes, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications Première Ligne.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Logiciels et informatique ».

Adoptée.

**2013-11-8649**

**NOMINATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD, SIÈGES #2 ET #3**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-04-7151 du conseil de la MRC des Sources nommant et attribuant les sièges au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Sources;

CONSIDÉRANT les sièges #2 et #3 occupés respectivement par M. Ghislain Drouin et M. Jacques Hémond ;

CONSIDÉRANT qu'aux élections municipales 2013, les conseillers MM. Drouin et Hémond n'ont pas été réélus;

CONSIDÉRANT que la conseillère Mme Katy St-Cyr, mairesse de Wotton, et M. Michel Plourde, maire de Danville, ont signifié leur intérêt pour occuper les sièges vacants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources nomme la conseillère Mme Katy St-Cyr au siège numéro 2, (pour le mandat en cours de deux (2) ans se terminant à l'AGA de 2014), et le conseiller M. Michel Plourde au siège numéro 3, (pour le mandat en cours de deux (2) ans se terminant à l'AGA de 2015), du conseil d'administration du CLD des Sources.

Adoptée.

**2013-11-8650**

**NOMINATION D'UN (1) REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DU CLD DES SOURCES**

CONSIDÉRANT qu'aux élections municipales 2013, le conseiller M. Jacques Hémond n'a pas été réélu ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le poste vacant au comité d'investissement du CLD des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources nomme le conseiller M. Michel Plourde au comité d'investissement du CLD des Sources.

Adoptée.

**2013-11-8651**

**NOMINATION À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a déjà désigné deux (2) élus pour la représenter à la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que M. Langevin Gagnon n'a pas renouvelé son mandat de maire de la Municipalité d'Ham Sud, aux élections municipales 2013;

CONSIDÉRANT que M. Hugues Grimard occupe déjà un siège à la CRÉ de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources désigne M. Benoît Bourassa, maire de la Municipalité de Saint-Camille, pour la représenter à la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

Adoptée.

**2013-11-8652**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT CONSEIL D'ADMINISTRATION  
RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit désigner un substitut pour la représenter, en absence du préfet, au conseil d'administration de la Régie de récupération de l'Estrie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources désigne M. Georges St-Louis, maire de la Municipalité d'Ham-Sud, comme substitut pour la représenter au conseil d'administration de la Régie de récupération de l'Estrie.

Adoptée.

**MRC IMMEUBLE**

**2013-11-8653**

**CONTRAT GRÉ À GRÉ ENTREPRENEURS, LOCALISATION TEMPORAIRE  
SERVICES CANADA**

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la MRC des Sources pour le projet « clé en mains » 522676 de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) le premier mai dernier;

CONSIDÉRANT que par cette soumission le propriétaire de l'immeuble, soit la MRC des Sources, doit à ses frais relocaliser temporairement le point de service d'Asbestos de Services Canada durant la réalisation des travaux d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a proposé la relocalisation à même l'immeuble 309 du point de service d'Asbestos de Services Canada;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit effectuer quelques travaux d'amélioration pour que Services Canada puisse occuper le local temporaire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de localisation temporaire de Services Canada;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure des contrats, gré à gré, avec les entrepreneurs nécessaires pour les travaux d'amélioration dans le local temporaire de Services Canada.

Adoptée.

**2013-11-8654**

**CAHIER DE CHARGE ET OUVERTURE APPEL D'OFFRES PUBLIC,  
TRAVAUX AGRANDISSEMENT SERVICES CANADA**

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la MRC des Sources pour le projet « clé en mains » 522676 de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) le premier mai dernier;

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance le 29 août dernier de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) attribuant à la MRC des Sources la réalisation du projet « clé en mains » 522676 ;

CONSIDÉRANT la préparation et la rédaction du cahier de charges pour la réalisation des travaux d'aménagement de Services Canada et de mise aux normes de l'immeuble 309;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte le cahier de charges et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à procéder par appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de Services Canada et de mise aux normes de l'immeuble 309.

Adoptée.

**TRANSPORT COLLECTIF**

**2013-11-8655**

**TRANSPORT COLLECTIF – BUDGET 2014**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2014 déposées à la MRC des Sources par le comité de transport collectif ;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2014 pour le transport collectif s'élèvent au montant de soixante-dix-neuf mille cinq cents dollars (79 500 \$), et que les revenus sont répartis ainsi :

- MRC des Sources 14 500 \$
- Usagers 12 000 \$
- MTQ 53 000 \$

CONSIDÉRANT la présentation du budget 2014 au conseil de la MRC des Sources, le 27 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources adopte le budget 2014 pour le transport collectif.  
Adoptée.

GESTRANS - ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE ET DÉFINITION DE LA  
DEMANDE EN TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose le rapport final de la Société Gestrans, intitulé *État de la situation actuelle et définition de la demande en transport collectif et adapté*.

VARIA

2013-11-8656

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Georges St-Louis propose la levée de la séance à 21 h 15.  
Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Rachid El Idrissi  
Directeur général et secrétaire-trésorier